

POLITIQUE GENRE RCN J&D

La vision de RCN J&D, selon laquelle « il ne peut pas y avoir de société sans justice », implique qu'une justice inclusive ne peut se développer sans une égalité de genre au sein de la société.

L'égalité de genre désigne la traduction de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la loi (égalité en droits), les opportunités (accès aux droits et services publics, et contrôle des ressources, éducation, salaires,...), en matière de participation et influence politique et économique, via l'*empowerment* des femmes. Cependant, dans la réalité, les hommes et femmes ne jouissent pas des mêmes droits et opportunités, et sont confrontés à des inégalités dans le respect de leurs droits et libertés fondamentales à plusieurs niveaux. Au niveau civil et politique, la faible représentation politique des femmes conduit à une moindre attention à leurs besoins spécifiques. Au niveau juridique, les droits internationaux ne sont pas toujours traduits en législation nationale. Lorsque des lois permettant de rééquilibrer certaines différences sont promulguées, l'accès des femmes à la justice reste limité car leur application n'est pas automatique : il faut également des mécanismes de mise en œuvre concrète, et surtout une volonté politique et sociale. Au niveau socio-économique, la jouissance de leurs droits par les femmes peut aussi être entravée par des barrières socioculturelles et des inégalités structurelles. En l'occurrence, l'accès des femmes et de certaines catégories d'hommes discriminés (non mariés par exemple) à certaines ressources (terres fertiles, eau et électricité) est déterminant dans la lutte contre la pauvreté.

Approche

Face à une telle réalité, RCN J&D veut promouvoir une approche du genre basée sur la transformation des dimensions structurelles de l'inégalité genre. Une telle approche implique la nécessité d'une analyse des causes légales, sociales et culturelles sous-jacentes à l'inégalité du genre afin de permettre une transformation des relations entre hommes et femmes. Il s'agit d'un processus de changement constructif, qui passe par la déconstruction des masculinités et féminités et des relations de pouvoir entre les sexes, pour construire une société dans laquelle tout individu a accès aux mêmes droits et opportunités, tout en prenant en compte les réalités locales et en respectant le cadre des standards internationaux et des droits humains.

Un tel processus de changement doit transformer les attitudes dans leur ensemble (la connaissance des normes, l'adhésion aux normes et l'inclinaison à se comporter en cohérence avec ces normes), en changeant les attitudes tant des détenteurs d'obligations (p.ex. magistrats, police, fonctionnaires...) que des titulaires des droits (hommes et femmes).

Les objectifs de RCN J&D

Un des objectifs généraux de RCN J&D est d'intégrer l'approche genre de manière centrale et transversale dans toutes ses activités afin de promouvoir l'égalité de genre en droits et en opportunités. Plusieurs objectifs spécifiques s'inscrivent dans cet objectif général :

- Développer une vision commune de l'égalité de genre au sein de l'association et mettre cette vision en pratique au niveau institutionnel et dans l'ensemble des activités.
- Travailler sur les causes structurelles et sociétales de l'inégalité de genre en matière de droit et de justice (justice de proximité) dans différents pays où les barrières sociales et culturelles sont encore fortes.
- Promouvoir l'intégration de l'approche genre (et la participation des femmes) dans les processus de justice transitionnelle (poursuites, recherche de la vérité, mécanismes de réparations, réformes institutionnelles, transmission de la mémoire et éducation à la paix).

L'expérience de RCN J&D

RCN J&D a fait le choix d'adopter une approche à la fois transversale et spécifique du genre, c'est-à-dire intégrée à tous les niveaux du travail de l'organisation, dans l'ensemble de ses projets et à tous les niveaux du cycle de projet, mais tout en prévoyant des activités spécifiques en faveur de la transformation des rapports de genre et d'autonomisation des femmes.

| | |
|----------------|--|
| RDC | Deux projets en 2012 et 2016 sur la liberté d'expression et la protection des journalistes, avec une dimension genre (traitement du genre par les médias et la place des femmes journalistes dans les médias et leurs droits). |
| Rwanda | Deux projets en 2010-2013 et 2012-2015 : sensibilisation concernant l'accès des femmes à la terre et la gestion de leurs droits fonciers. |
| Burundi | Deux projets en 2014-2016 et 2016 de sensibilisation sur les VBG et de lutte contre l'impunité culturelle et judiciaire des violences contre les femmes. |
| Tchad | Dans le cadre de son projet <i>outreach</i> sur les Chambres africaines extraordinaires, les femmes ont fait partie des groupes cibles des différentes activités de sensibilisation. RCN J&D réalise une émission radio sur les violences basées sur le genre commises à l'égard des femmes durant le régime de Hissène Habré. |
| Maroc | RCN J&D a récemment lancé un projet de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs professionnels sur les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) commises contre les femmes comprenant notamment des activités d'échange entre magistrats belges et magistrats marocains. |

« J'ai une sœur mais je ne pouvais pas lui donner une portion de la terre laissée par nos parents parce qu'elle devait la recevoir chez son mari. Après la participation aux dialogues villageois et discussions communautaires, j'ai décidé de partager avec elle tout le patrimoine de nos parents et en parts égales ».

Segaragara Claver, habitant de Nganzoo au Rwanda.

« Un jour j'ai participé à la formation sur le genre animée par une consultante qui a su me faire comprendre pour la première fois l'importance de toujours porter des lunettes genre dans tout ce que nous faisons. Depuis, ces lunettes n'ont plus quitté mes yeux. Cette formation a changé ma vie ».

Journaliste à Goma : formation en genre des journalistes en RDC.

En commune Gisozi au Burundi, un homme a indiqué aux participants d'un dialogue communautaire de sensibilisation sur les VBG, qu'il pensait que battre sa femme était un acte normal. Il a ajouté qu'il considérait cela comme une façon de corriger sa femme comme on punit un enfant pour le redresser. Il a conclu en disant que désormais, suite aux échanges entendus au cours du dialogue, il n'allait plus battre sa femme.

« Moi j'ai refusé de me marier précocement à l'âge de 15 ans, parce qu'après avoir suivi les discussions dans le club d'écoute, j'ai compris que ce n'est pas bon ».

Neli Mukemana, participante à un club d'écoute sur le mariage précoce dans le quartier Katoy en RDC.